

Inauguration de la déclaration des droits des animaux

Le 22 février 2024

Le mardi 27 février la ville de Fresnes inaugure la pose de la Déclaration Universelle des droits de l'animal à l'hôtel de ville. Le rendez-vous a été fixé à 17 h 00 dans la salle des mariages. Députés, sénateurs et associations de protection animale y sont conviés, mais la ville invite également les journalistes qui le souhaitent à assister à cette inauguration qui sera suivie d'un buffet.

Fresnes sera la première des 34 995 municipalités de France à afficher ce texte au sein de son hôtel de ville.

Un acte de sensibilisation

La Déclaration Universelle des droits de l'animal a été proclamée solennellement à Paris le 15 octobre 1978 à la Maison de l'UNESCO. Son texte a été révisée par la Ligue internationale des droits de l'animal en 1989 et rendu public en 1990.

C'est un engagement grandissant impulsé par Marie Chavanon, Maire de Fresnes aux côtés de Stéphane LAMART, conseiller municipal à la condition animale. L'affichage de cette déclaration représente l'engagement de la ville de Fresnes pour le respect des droits des animaux. Déjà titulaire du label « Ville amie des animaux », Fresnes se mobilise davantage pour continuer à travailler en faveur de la condition animale.

Un ensemble d'action

Cet affichage s'accompagne d'actions concrètes menées par la Ville ces derniers mois, comme par exemple la création de panneaux indiquant aux automobilistes la présence de hérissons, de renards ou de chats en balade.

Sur son site Internet, la ville a aussi mis en place un formulaire pour que les administrés puissent signaler des faits de mauvais traitement ou d'acte de cruauté commis sur des animaux vivant dans la ville. Ces signalements permettront à la police municipale d'intervenir rapidement.

La ville de Fresnes porte un engagement global pour la protection des animaux domestiques et sauvages.

Inauguration de la déclaration des droits des animaux : Le 27 février 2024 à 17h – Salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Informations sur fresnes94.fr